Image not found or type unknown

LITIGE ANNULATION LASTMINUTE.COM

Par **lem**, le **30/09/2013** à **16:06**

Bonjour,

J'ai eu un souci également avec le site lastminute, J'ai réservé un séjour le 21/09 pour un départ le 23/09 sur le site et j'ai reçue l'email de confirmation,.15 min après lastminute m'appelle et m'informe que le paiement n'est pas passé et qu'il fallait contacter ma banque.

Je fais le nécessaire et j'appelle ma banque qui me dit que mes paiements sur internet sont limités et qu'ils étaient incapables de valider ce paiement.

Je rappelle Lastminute pour expliquer ma situation et ils m'informent qu'ils annulent automatiquement ma réservation pour paiement refusé.

A ma grande surprise, je reçois aujourd'hui un courrier de lastminute m'informant de payer des frais d'annulation de plus de 700€. J'ai donc appelé le service après vente et j'ai eu comme seule réponse qu'ils allaient m'envoyer un huissier si je ne paie pas.

Je ne trouve pas normal de payer des frais d'annulation sur un séjour qui n'a même pas été payé.

Pouvez vous me conseiller sur les démarches à suivre et je vous remercie par avance pour votre aide.

Par **HAKIMA OTMANE**, le **02/11/2013** à **21:14**

Bonjour,

Si vous avez été jusqu'à la page paiement du site, c'est probablement que vous avez dû accepter les CGV (donc à vérifier).
Il convient de se référer à celles-ci afin de savoir dans quelles conditions ces frais sont facturés et examiner si cette clause ne peut pas être qualifiée d'abusive.

A votre disposition

Cordialement

Maitre OTMANE

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés